



## PARTIE 2 Résumé non technique

## 2.1 Le projet

Situés au sud du centre-ville de La Roche-sur-Yon, le quartier de la Vigne aux Roses et son parc des Rives de l'Yon se posent comme un lien entre le centre-ville et la campagne et ses espaces verts. Le projet global (quartier et parc) s'étend sur un peu moins de 11 ha, et consiste en un renouvellement urbain : résidentialisation (réhabilitation de logements) et réaménagement du parc et du quartier. La Ville de La Roche-sur-Yon et Vendée Habitat en sont les porteurs de projet.

Ce projet s'inscrit dans le nouveau programme de rénovation urbaine (PRU) porté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ; le quartier de la Vigne aux Roses ayant été retenu par l'État comme « quartier prioritaire ».

Trois objectifs ont été mis en avant depuis le début de la réflexion :

- Construire un projet partagé et adapté aux besoins et aux réalités du quartier ;
- Enrichir le projet grâce à l'expertise d'usage, aux regards et aux propositions des habitants ;
- Fédérer les habitants autour de ce projet, créer une dynamique citoyenne tout au long du projet.

Le projet des espaces publics est un projet central : les espaces publics donnent, en effet, le cadre des autres projets, et leur mise en service conditionne le fonctionnement d'ensemble du quartier.

La complexité du projet des espaces publics tient donc non seulement à sa complexité interne, mais, plus encore, aux nombreuses interfaces avec les projets connexes constitutifs du PRU d'ensemble.

L'adéquation du projet des espaces publics avec les opérations de démolition est importante. En effet, le projet comprend deux démolitions d'ampleurs : l'immeuble D et le parking silo. Il faut également tenir compte des travaux de résidentialisation - réhabilitation.

### > Le Parc

Le parc urbain accueille des usages diversifiés au sein d'un paysage unifié. Le principe d'unité est donné par la continuité des promenades et des motifs paysagers du nord au sud. **Le parc est parcouru de promenades longitudinales qui le relient au centre-ville, au nord, et à la campagne, au sud : la promenade existante des rives de l'Yon dite « promenade de rive » et une nouvelle promenade dessinée en rive est du parc dite « promenade intérieure ».**

La forme des prairies, le rythme des franchissements de l'Yon – qui sont autant de points d'entrée – dessinent trois sous-espaces qui se succèdent du nord au sud et auxquels le projet associe des thématiques d'usage spécifiques, ou séquences.

**Le projet de réaménagement du parc s'articulera autour de trois séquences : la séquence festive, au nord, la séquence jardinée, au centre, et la séquence naturelle, au sud.**

### > Le Quartier

Les trois grands principes de réaménagement du quartier sont :

- Réinscrire le quartier dans son territoire ;
- Révéler et habiter le paysage de la vallée de l'Yon ;
- Construire le projet de paysage ensemble.

Le projet vise ainsi à instaurer un équilibre subtil : offrir aux habitants de la Vigne aux Roses un quartier où ils se sentent chez eux mais également inviter les habitants des autres quartiers (et les yonnais en général) à venir à la Vigne aux Roses et, plus encore, à s'approprier le futur parc urbain des Rives de l'Yon. Pour ce faire, le projet restitue des parcours piétons lisibles, continus et inscrits dans des itinéraires élargis du centre-ville vers la campagne. La voiture, quant à elle, est mise au pas.

### > Vendée Habitat

En dehors des immeubles d'habitation, les autres bâtiments de Vendée Habitat sur le site sont :

- L'EHPAD situés **hors du périmètre du projet** ;
- La résidence des Frères Martel (20 logements locatifs sociaux) située **hors du périmètre du projet** ;
- La résidence du Bois de Rose (25 logements locatifs sociaux) située **en dehors du périmètre du projet** ;
- Des garages groupés dédiés aux locataires ;
- Un ancien parking en silo ;
- La chaufferie collective.

A noter que cinq des garages groupés et le bâtiment D seront déconstruits au cours de la première phase de travaux. Le parking silo et la chaufferie collective le seront en 2021. Bien que ces travaux ne fassent pas partie du projet de résidentialisation, ils sont compris dans le périmètre de la zone d'étude.

Une nouvelle chaufferie collective sera reconstruite à proximité de l'immeuble E au cours de l'année 2021.

### Au total, le projet se dessine sur un périmètre d'environ 10,7 a.



Figure 2 : Plan du projet d'aménagement du parc - source AMT

## 2.2 Etat initial de l'environnement

THÉMATIQUE	RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC	ENJEU / OBJECTIF
Contexte socio économique	Opération de renouvellement urbain : amélioration de la qualité de vie et pérenniser la population du quartier. Principe de connexions fortes avec le centre-ville et la campagne.	Concevoir un projet de renouvellement urbain avec l'objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants.
Histoire du site	Construction du quartier dans les années 1970. Avant, cette partie de la ville était occupée par quelques logements et des parcelles agricoles, puis, brièvement, une décharge d'ordures ménagères, au niveau du parc actuel.	Prendre en compte l'histoire du site. Déterminer les zones impactées par l'ancienne décharge et la gestion de ces zones en fonction de l'usage.
Contexte paysager	La vallée de l'Yon est identifiée comme un enjeu patrimonial et paysager. En effet, l'Yon constitue un support de paysage et de promenade. Le patrimoine rural bocager qui ceinture la zone urbanisée de la commune est un élément identitaire important de la ville. La transition progressive entre le rural et l'urbain assure l'attractivité de la ville et rend la présence de l'arbre importante.	Comprendre les enjeux patrimoniaux et paysagers du site, ainsi qu'à une plus large échelle, pour permettre une bonne intégration du projet.
Occupation du sol	Site divisé : le quartier est imperméabilisé sur environ 63 % et le parc sur 30%/	Viser une diminution de l'imperméabilisation du sol.
Environnement physique	En Vendée, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures moyennes, marquée surtout depuis les années 1980. C'est également le cas à La Roche-sur-Yon, où la température moyenne annuelle a est passé de 11,2 C en 1985 à 13 °C en 2019. La plus grande partie du territoire communal est située sur le bassin versant de l'Yon Analyse de la topographie locale et interprétation par rapport à la gestion d'eaux pluviales (ruissellements, pollutions, etc.). Le site du projet est situé le long de l'Yon et est légèrement incliné vers le sud-est et l'est en général.	Concevoir un site qui s'adapte à son environnement, et non l'inverse. Prendre en compte les changements climatiques et leurs impacts. Prendre en compte les phénomènes d'ICU. Gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales.
Le cadre biologique	Pas de zonage réglementaire environnemental sur le site ou à proximité du site. Présence de plusieurs Zones d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) à proximité du site. Au niveau de la trame verte et bleue à l'échelle locale et régionale, le site n'entrave pas de connexion écologique entre des réservoirs de biodiversité régionaux, ni la fonctionnalité de ces mêmes réservoirs. Des inventaires faunistiques et floristiques sur le site ont été réalisés. Ces inventaires n'ont pas relevé d'espèces protégées patrimoniales. La ripisylve, en bordure de l'Yon, présente des habitats potentiellement intéressants pour la faune (chauves-souris et avifaune, entre-autres) et la flore.	Analyse réglementaire du contexte biologique et écologique. Développer/créer les corridors et les réservoirs écologiques. Tenir compte des inventaires faune et flore lors de la réalisation des plans d'aménagements et lors des travaux (protection des espèces, destruction d'espèces envahissantes, etc.).

<p><b>Les risques majeurs</b></p>	<p>Inondation : une grande partie du parc (ainsi que le nouveau groupe scolaire) est concernée par le risque d'inondation par débordement de l'Yon.</p> <p>Mouvement de terrain : le risque lié au retrait-gonflement des argiles est considéré comme faible, à l'exception des zones à proximité immédiate de l'Yon.</p> <p>Sismicité : le risque sur la commune est de 3 sur 5.</p> <p>Termites : la Vendée est déclarée contaminée par les termites ou susceptibles de l'être. Aucune problématique n'a été relevée durant les diagnostics préliminaires.</p> <p>Remontées de nappes : site potentiellement sujet aux remontées de nappes dû à sa proximité avec l'Yon.</p> <p>Radon : commune concernée par ce risque.</p> <p>Rupture du barrage de Moulin Papon : risque lié à l'onde de crue exceptionnelle et aux conséquences gravissimes de la rupture de ce barrage situé à l'amont du site.</p> <p>Transport de matières dangereuses : site peu concerné.</p>	<p>Le projet est conçu de manière à ne pas aggraver les risques, aléas et la vulnérabilité des personnes et des biens.</p> <p>L'amélioration de la gestion des eaux pluviales participe à l'amélioration des aléas liés aux inondations.</p>
<p><b>La pollution des sols</b></p>	<p>Une partie du parc est situé au droit d'une ancienne décharge d'ordures ménagères. Elle a été en activité de 1971 à 1973. Les déchets ont été confinés sous une couche de remblais, et, dans les années 1980, des espaces verts et les actuels jardins familiaux s'y implantent. En 2016, le nouveau groupe scolaire est construit, également au droit de cette ancienne décharge.</p> <p>Des études de sols ont été réalisées : à partir de 2016 pour le nouveau groupe scolaire et en 2017 pour les jardins familiaux. Ces études visaient à établir les recommandations en regard des usages actuels et prévus.</p> <p>De nombreux déchets et polluants sont découverts à partir de 0, m de profondeur.</p> <p>Pour le nouveau groupe scolaire, plusieurs études ont été réalisées (avant et pendant les travaux). Ceux-ci ont permis d'établir des recommandations : remblaiement de la fouille par des déblais inertes issus du site, recouvrement du site par une couverture de surface, interdiction de tout usage des eaux souterraines, interdiction de potager et de verger au droit du site du groupe scolaire.</p> <p>Pour les jardins familiaux, l'étude recommande d'interdire la culture de légumes dont le système racinaire se développe à plus de 0, m de profondeur, d'interdire de creuser ou de mélanger les sols à plus de 0,5 m de profondeur, d'interdire l'utilisation des eaux souterraines à des fins d'arrosage et de vérifier la qualité de l'eau de l'Yon pour des usages d'arrosage. La préfecture a validé l'application de cette mesure pour le maintien des jardins familiaux.</p> <p>Les analyses de la qualité de l'eau de l'Yon sont compatibles à des fins d'arrosage des potagers.</p> <p>De nombreux équipements publics sont présents dans le centre-ville de La Roche-sur-Yon, tout proche : équipements culturels, commerces, équipements administratifs, hospitaliers et scolaires.</p>	<p>La question de la pollution des sols fait partie des enjeux principaux du projet. En effet, il vise à limiter au maximum les risques pour l'environnement et la santé humaine.</p> <p>Le projet a pris en compte le risque et mis en application les recommandations issues des études de pollution.</p> <p>Le maintien de l'activité des jardins familiaux a été validé par la préfecture eu égard à l'application des dites recommandations.</p>
<p><b>Les équipements et services</b></p>		<p>La proximité des équipements est un atout du renouvellement urbain dans un secteur de centre-ville. L'enjeu du projet est de permettre aux habitants du quartier de rejoindre facilement ces équipements.</p>

<b>Les déplacements</b>	<p>Inseré au sud du centre-ville, le quartier de ma Vigne aux Roses est desservi par plusieurs lignes de bus. De nombreux chemins et passages permettent de rejoindre le centre-ville et ses équipements à pied ou en vélo.</p> <p>Actuellement, le quartier est utilisé traversé par des automobilistes qui cherchent à éviter une partie des axes embouteillés proches du centre-ville, créant un afflux de voitures à certains moments de la journée. Le projet vise à rendre la traversé du quartier moins attractives, cela afin d'accroître la sécurité des habitants et des usagers.</p> <p>Le quartier est idéalement situé pour rejoindre les grands axes routiers situés au sud de la commune.</p> <p>Le schéma de stationnement au sein du quartier va être revu par le projet. Celui-ci permettra d'éviter certains stationnements dangereux le long des voiries. Le nombre de places va diminuer, et les accès aux parkings extérieurs (à moins de 5 minutes à pied) seront aménagés.</p> <p>Les données issues de Air Pays de la Loire sont globalement bonnes. L'ozone semble être le polluant le plus déterminant pour l'évaluation des indices de qualité de l'air.</p>	<p>L'enjeu d'un projet de renouvellement urbain tel que celui-ci est de favoriser les déplacements doux, d'augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes et de revoir la place de la voiture.</p> <p>Les aménagements publics seront revus en conséquence.</p>
<b>La qualité de l'air</b>	<p>Son emplacement proche du centre-ville permet au site de bénéficier d'un bon accès aux différents réseaux (eau potable, assainissement des eaux usées, électricité, gaz, téléphone, etc.)</p> <p>La collecte des déchets se fait en apport volontaire dans des colonnes aériennes ou enterrées. Ce principe ne changera pas, bien que les zones de collecte puissent être modifiées.</p>	<p>La qualité de l'air est un enjeu fort pour la santé humaine. Le projet ne devra pas dégrader la qualité par rapport à la situation initiale.</p> <p>Le projet valorisera les réseaux existants.</p>
<b>Réseaux divers</b>		
<b>La gestion des déchets</b>		<p>Il n'y a pas d'augmentation de la population du quartier ; la gestion des déchets ne devrait donc pas évoluer significativement.</p>
<b>Le diagnostic énergétique</b>	<p>Une étude sur le potentiel d'utilisation d'énergies renouvelables a été menée pour le projet.</p> <p>Le nouveau groupe scolaire est déjà en partie recouvert de panneaux solaires photovoltaïques.</p> <p>L'étude a permis d'établir différents scénarios. Les deux scénarios retenus sont le chauffage urbain bois-énergie et le solaire photovoltaïque.</p> <p>Du point de vue environnemental, le scénario chauffage urbain bois-énergie permet une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre, et une massification des consommations d'énergies renouvelables sur le quartier. Ce scénario ne permet pas de produire d'électricité.</p> <p>Le scénario solaire photovoltaïque possède quant à lui un impact faible sur les émissions de gaz à effet de serre, mais il permet de consommer une énergie produite localement et de maîtriser la facture énergétique.</p>	<p>Le projet pourra valoriser des énergies renouvelables.</p>
<b>Le contexte acoustique</b>	<p>Le site n'est pas concerné par un plan de prévention et ne semble pas impacté par des sources de bruits.</p>	<p>Prise en compte des préconisations. Enjeu faible.</p>

## 2.3 Incidences et séquence Éviter, Réduire et Compenser ERC

Tout projet d'aménagement doit être conçu selon la logique « Éviter, Réduire et Compenser » ou ERC.

Ce dispositif a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits. Le projet a été élaboré dans le respect du principe ERC.

Les questions environnementales ont fait partie des données de conception, au même titre que les autres éléments techniques, architecturaux, paysagers, économiques, etc.

THÉMATIQUE	Impacts potentiels	Mesures ERC
Phase de chantier	<p>Les travaux vont s'étaler sur une durée de trois ans ; il est donc important de bien planifier les différentes phases afin d'éviter le plus possible les impacts négatifs pour les habitants, l'environnement, la gestion des matériaux, etc.</p> <p>Risques pour la sécurité liés au trafic des camions et autres engins au sein du quartier et sur les zones de chantier.</p> <p>Les travaux occasionneront la production de matériaux divers : gravats, déchets issus du site, déchets divers, etc. La découverte d'amiante et de plomb est possible lors de la démolition des bâtiments.</p> <p>Risques liés à la propreté et au rangement sur le chantier.</p> <p>Perturbations des usagers de l'espace public et des riverains (modification de la circulation, ralentissements, allongements des distances de marche, nuisance acoustique, poussières, etc.)</p>	<p>Planification et organisation des différentes phases du chantier.</p> <p>Mesures pour avertir les automobilistes, les piétons et les autres usagers des sorties de camions, du passage d'engins, des zones de travaux et de dangers, etc.</p> <p>Des diagnostics ont été réalisés au préalable et des mesures sont prévues en cas de découverte d'amiante et de plomb</p> <p>Gestion adaptée des déchets : valorisation, enfouissement et tri.</p> <p>Des mesures sont prises pour favoriser un chantier propre et bien rangé.</p> <p>Mise en place d'une bonne campagne d'information du public (informations, clôtures, signalisation, etc.).</p> <p>Mise en œuvre de mesures pour réduire les nuisances acoustiques, liées à la poussière, sur la qualité de l'air : engins aux normes, privilégier les matériels électriques, signalisations, respect des plages horaires de travail, nettoyage du chantier, etc.</p> <p>L'ensemble des mesures nécessaires seront prises dès le début et pendant toute la durée du chantier afin d'éviter toute pollution accidentelle des eaux superficielles et de la nappe.</p> <p>Un écologue sera désigné pour le suivi du chantier et un cahier des charges spécifiques est prévu.</p>
Sol, topographie, géologie	<p>Les risques sur les eaux souterraines et superficielles sont principalement liés à l'entretien et à l'usage des engins de chantier (hydrocarbures et huiles hydrauliques), au déversement accidentel de substances polluantes et à la mise en suspension de particules fines.</p> <p>La phase travaux peut engendrer des perturbations importantes pour le cycle de vie des espèces faunistiques et floristiques présentes sur le site.</p> <p>Les perturbations sont essentiellement liées à la phase de chantier : terrassements, circulation des engins, viabilisation du site, fondations de la voirie interne et des constructions. Il s'agira, ponctuellement, de légers re-profilages de la couche supérieure.</p>	<p>Les aménagements prévus modifieront très peu l'occupation du sol actuel. L'impact sera principalement positif, permettant notamment la désimperméabilisation des sols.</p> <p>Des études géotechniques ont été réalisées pour déterminer les mesures à prendre lors de la phase de chantier.</p> <p>Une modélisation 3D a été réalisée pour évaluer les volumes supplémentaires disponibles pour l'expansion des crues.</p> <p>Les modélisations 3D ont permis de montrer que le projet met un volume supplémentaire disponible pour l'expansion des crues de 3 402 m<sup>3</sup>.</p>
Les risques	<p>Inondation</p> <p>Radon</p>	<p>Les mesures réglementaires ont été prévues par la Ville.</p>

<p><b>Pollution des sols</b></p>	<p>L'existence d'une ancienne décharge d'ordures ménagères, au droit d'une partie du parc actuel, est la seule source de pollution de sol identifiée.</p> <p>La présence de pollution dans le sol peut avoir des conséquences environnementales et sur la santé des personnes fréquentant les sites concernés. De plus, face à la mutation des usages sur le site, et notamment à la future désimperméabilisation des sols, des mesures de gestion ont été formalisées afin d'éviter tout impact, sur l'environnement et sur la santé.</p>	<p>Pour le groupe scolaire, les recommandations d'usage, après travaux, et tenant compte de l'usage du site (école), conseillent tout contact direct avec les sols de surfaces impactées, interdisent la création de potager et de verger et l'utilisation d'eau souterraine.</p> <p>Pour les jardins familiaux, les recommandations d'usage découlent de l'implantation de végétaux comestibles dont le système racinaire descend à plus de 0,5 m de profondeur (arbres fruitiers). Il est également conseillé de creuser et mélanger les horizons de terre sur une profondeur allant au-delà de 0,5 m de profondeur. L'usage de l'eau de l'Yon à des fins d'irrigation des jardins n'a pas été jugée problématique.</p>
<p><b>Gestion des eaux pluviales</b></p>	<p>La gestion des eaux a été prise en compte dès la conception de projet. Les aménagements projetés de requalification et de rénovation du quartier constituent une opportunité intéressante pour améliorer la gestion des eaux pluviales.</p> <p>L'imperméabilisation des surfaces entraîne une augmentation des débits ruisselés et potentiellement des flux et des concentrations en polluants.</p> <p>Risque de pollution chronique dû au ruissellement des eaux pluviales sur les voiries et les zones de stationnement et risque de pollution accidentelle dû au déversement de produits nocifs pour l'environnement.</p>	<p>La gestion des eaux pluviales du projet visera l'amélioration qualitative et quantitative du traitement des eaux de ruissellement.</p> <p>Une surface de 4 900 m<sup>2</sup> sera désimperméabilisée, entraînant une diminution des débits de pointe de 9 % soit 231 l/s.</p> <p>Ces risques seront réduits par rapport à la situation actuelle. Premièrement la proportion de surfaces imperméabilisées sera réduite, deuxièmement des dispositifs hydrauliques seront mis en œuvre sur certains secteurs et permettront de déconnecter les eaux pluviales et notamment de traiter les premières pluies les plus polluantes.</p>
<p><b>Biodiversité</b></p>	<p>Enjeux principalement liés à la présence de l'Yon et des milieux associés, qui sont relativement attractifs pour les chiroptères ou certaines espèces d'oiseaux.</p> <p>Les autres habitats, et notamment les milieux fortement anthropisés sont quant à eux très peu favorables aux groupes étudiés et ne présentent pas d'enjeux particuliers.</p> <p>La lumière.</p>	<p>L'objectif principal du projet environnemental est d'apporter une plus-value écologique au projet en favorisant le développement de la nature en ville, avec une attention particulière aux espaces en bord de l'Yon.</p> <p>La ripisylve ne sera pas impactée par les travaux du parc : aucun arbre ne sera abattu directement en bordure de l'Yon. Au niveau du quartier, plusieurs arbres seront abattus, mais il en sera planté davantage.</p> <p>Le projet nocturne accompagne cette transition spatiale en douceur afin de concilier confort d'usage pour les riverains, qualité d'habitat pour la faune dans les espaces propices à la biodiversité, économie dans l'emploi de l'éclairage et la consommation énergétique associée. Il accompagne également la transition temporelle depuis le crépuscule à l'aube en passant par le cœur de la nuit, dans la modulation raisonnée des niveaux d'éclairage et des couleurs de lumière.</p>
<p><b>Urbanisme et habitat</b></p>	<p>Le projet de rénovation du quartier de la Vigne aux Roses est un projet qui vise améliorer la qualité de vie des habitants, tant au sein des logements qu'au sein des espaces publics du quartier. De l'aménagement du parc urbain en passant par le voirie et la réhabilitation des logements, le quartier de la Vigne aux Roses va subir une profonde transformation.</p>	<p>Mise aux normes des logements (électricité, salles de bains, acoustiques, etc.).</p> <p>Création d'espaces de rencontre.</p> <p>Rénovation et réaménagement des voiries.</p>

<b>Déplacement</b>	Déplacements doux et trafic automobile. Il n'est pas prévu d'augmentation du nombre d'habitants du quartier.	Réaménagement et réorganisation du quartier en ce qui concerne les déplacements automobiles et doux (piétons, vélos, etc.). Modification du stationnement (réduction du nombre de place et changement au niveau de la disposition des parkings). La rénovation des bâtiments pourrait induire une diminution de la consommation énergétique liée au chauffage. Etude de différents scénarios d'utilisation d'énergies renouvelables.
<b>Energie</b>	Peu d'impact sur la consommation énergétique : pas de changement en termes d'usages.	
<b>Changements climatiques</b>	Les incidences directes du projet sur les changements climatiques sont principalement liées aux émissions de GES. Les incidences des changements climatiques sur le projet sont nombreuses et peuvent potentiellement affecter toutes thématiques abordées dans ce rapport. C'est pourquoi, lorsque cela est justifié, elles ont été prises en compte : les impacts sur la biodiversité, les impacts sur la pluviosité, et donc la gestion pluviale, les impacts sur la production d'EnR, etc.	L'enjeu global de réduction des émissions de GES est traduit localement et à l'échelle du projet. En effet, il agit sur différentes thématiques permettant de tendre vers une diminution des émissions de GES (déplacements doux, rénovation des bâtiments, énergies renouvelables, végétalisation, réduction des besoins énergétiques, etc.) En plus de la réduction des émissions de GES, le projet aura également des effets positifs sur la qualité de vie et de santé des habitants : végétalisation du paysage, meilleure isolation, etc.
<b>Îlots de Chaleur Urbains (ICU)</b>	En tant que projet de centre-ville, l'incidence du projet sur le phénomène d'îlot de chaleur est un risque lié aux choix des matériaux, à la végétalisation, etc.	Diminution de l'imperméabilisation et choix de matériaux diminuant cet effet. Végétalisation du site et gestion de l'eau pluviale (évapotranspiration).
<b>Déchets</b>	Pas d'augmentation du nombre d'habitants prévue.	
<b>Effets cumulés</b>	Aucun projet soumis à étude d'impact n'a pu être identifié à proximité du projet.	
<b>Vulnérabilité du projet à des risques majeurs</b>	Le site du projet n'est passif en zone à risque. Aucun plan de prévention des risques ne s'applique sur le site du projet. Toutefois, le projet est vulnérable aux risques d'accidents ou catastrophes majeurs suivants : le risque météorologique, le risque sismique, le risque de rupture du barrage de Moulin Papon et le risque d'incendie.	Les outils météorologiques disponibles seront consultés régulièrement notamment les prévisions et les cartes de vigilance météorologique. Les constructions prévues dans le cadre du projet respecteront bien les règles de construction parasismiques obligatoires. Le projet prévoit, conformément à la réglementation, l'aménagement de canalisation pour le réseau incendie et l'étude de l'accessibilité des bâtiments. La ville de La Roche-sur-Yon a élaboré une carte des différents points de rassemblement et des lieux d'accueil en cas d'inondation ou de rupture du barrage. Des sirènes d'alerte spécifiques préviennent la population qu'un risque imminent est encouru.



## 2.4 Solutions de substitutions raisonnables

---

Le projet de la Vigne aux Roses résulte d'une longue réflexion au sein de la collectivité et partagée avec les citoyens, fonction des enjeux du quartier et des attentes de ses habitants.

Le projet de renouvellement urbain de la Vigne aux Roses s'est donc construit petit à petit depuis les premières étapes de la réflexion en 2016 au stade AVP/PRO du projet actuel.

Le projet n'a pas connu de grandes variantes par rapport au projet présenté dans le projet rapport dans la mesure où il s'est construit de manière à répondre aux attentes des habitants et de la collectivité sur des diagnostics précis, socle du travail; un plan guide a été défini et a servi de feuille de route pour l'élaboration du projet actuel. Les grands axes de travail ont été défini.

## 2.5 Modalité de suivi des mesures ERC

THÉMATIQUE	OBJECTIF	MESURE ERC	INDICATEUR DE SUIVI	MODALITÉS DU SUIVI	TEMPORALITÉ	PRODUCTEUR DE L'INFORMATION	RESPONSABLE DE LA MESURE ERC	
<b>TRAVAUX / CHANTIER</b>	<p>Mettre en oeuvre un chantier respectueux du public et des riverains ainsi que des utilisateurs</p>	<p>Mise en oeuvre d'une politique de communication pour prévenir les riverains.</p>	<p>Outils de communications développés à destination des riverains.</p>	<p>Suivi quantitatif et qualitatif des outils développés.</p>	<p>Chaque mois de travaux et lors d'événements spécifiques liés aux travaux (trafic modifié, bruit, poussière, etc.).</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage confieront à leurs maîtres d'oeuvre respectif les deux missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller au respect des mesures ERC</li> <li>- produire les données de suivi.</li> </ul> <p>Une concertation entre les différents responsables chantier sera donc nécessaire en amont et tout au long du chantier.</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat donnera mandat à</p>	
		<p>Mise en oeuvre d'une session d'information sur la propreté et le rangement sur le chantier.</p>	<p>Outils de communications développés à destination des travailleurs.</p>	<p>Suivi quantitatif et qualitatif des outils développés.</p>	<p>Chaque jour pour les travailleurs + bilans hebdomadaires.</p>			
	<p>Mettre en oeuvre un chantier respectueux de l'environnement : limiter la production de déchets, limiter les nuisances acoustiques, limiter les incidences sur la qualité de l'air et de l'eau.</p>	<p>Gérer les déchets selon leurs caractéristiques.</p>	<p>La quantité de déchets et filière de traitement</p>	<p>Suivi des déchets produits sur le site</p>	<p>1 fois par mois</p>	<p>A la fin de chaque semaine.</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage confieront à leurs maîtres d'oeuvre respectif les deux missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller au respect des mesures ERC</li> <li>- produire les données de suivi.</li> </ul> <p>Une concertation entre les différents responsables chantier sera donc nécessaire en amont et tout au long du chantier.</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat donnera mandat à</p>
		<p>Plages horaires à respecter pour limiter les nuisances acoustiques.</p>	<p>Respect des plages horaires des travaux.</p>	<p>Relevé des horaires de chantier.</p>	<p>A la fin de chaque semaine.</p>			
		<p>Aménagements des zones à risque concernant la pollution de l'eau.</p>	<p>Outils de communications développés à destination des travailleurs, PPS et création des aménagements.</p>	<p>Suivi quantitatif et qualitatif des outils développés.</p>	<p>Suivi du chantier à chaque nouvelle phase technique ou changement géographique.</p>			
<p>Mettre en place des mesures de sécurité dans et aux abords du chantier.</p>	<p>Utilisation de matériaux réutilisables.</p>	<p>La quantité de matériaux réutilisables dans le cadre du chantier.</p>	<p>Suivi quantitatif des matériaux réutilisables.</p>	<p>A chaque fin de chantier et à 1/2 parcours.</p>	<p>Chaque jour de travaux et lors d'événements spécifiques liés aux travaux (trafic modifié, bruit, poussière, etc.).</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage confieront à leurs maîtres d'oeuvre respectif les deux missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- veiller au respect des mesures ERC</li> <li>- produire les données de suivi.</li> </ul> <p>Une concertation entre les différents responsables chantier sera donc nécessaire en amont et tout au long du chantier.</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat donnera mandat à</p>	
	<p>Obligation du port des EPI, création/mise à disposition de fiches sur la sécurité sur les chantiers (PPC), signalisations dans et aux abords du chantier.</p>	<p>Présence des signalisations aux bons endroits, port généralisé des EPI, respect des mesures de sécurité.</p>	<p>Suivi quantitatif et qualitatif des outils développés.</p>	<p>Chaque jour de travaux et lors d'événements spécifiques liés aux travaux (trafic modifié, bruit, poussière, etc.).</p>				
<b>BIODIVERSITÉ</b>	<p>Limiter les impacts des travaux sur la biodiversité du site.</p>	<p>Limitation des emprises de travaux et des zones d'accès et de la circulation des engins sur des secteurs préservés (informer/sensibiliser les travailleurs).</p>	<p>Mise en défens des secteurs à préserver/zones de refuge : balisage préventif.</p>	<p>Suivi du chantier par un écologue avec identification des secteurs à enjeu en amont du chantier.</p>	<p>Suivi du chantier à chaque nouvelle phase technique ou changement géographique.</p>	<p>Les maîtres d'oeuvre des chantiers ville (parc et espaces publics) et Vendée Habitat.</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat</p>	
		<p>Préservation d'arbres à enjeu écologique.</p>	<p>Communication auprès des entreprises de travaux</p>	<p>Communication auprès des entreprises de travaux</p>	<p>A chaque période de modification durant les travaux.</p>			
	<p>Développer une plus-value écologique au travers la préservation et l'augmentation de la biodiversité (importance du projet de nature en ville)</p>	<p>Respect des périodes de nidification des espèces à enjeu : avifaune.</p>	<p>Calendrier de nidification des espèces cibles.</p>	<p>Respect du calendrier.</p>	<p>Respect du calendrier.</p>	<p>A chaque période de modification durant les travaux.</p>	<p>Les maîtres d'oeuvre des chantiers ville (parc et espaces publics) et Vendée Habitat.</p>	<p>Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat</p>

THÉMATIQUE	OBJECTIF	MESURE ERC	INDICATEUR DE SUIVI	MODALITÉS DU SUIVI	TEMPORALITÉ	PRODUCTEUR DE L'INFORMATION	RESPONSABLE DE LA MESURE ERC
<b>POLLUTION DES SOLS</b>	Gestion des sols pollués.	Respect des préconisations de SEREA.	Quantité de déblais de sols pollués gérée.	Quantité des sols.	Pour chaque phase de travaux au niveau des zones au droit de l'ancienne décharge.	Le maître d'oeuvre du chantier ville pour l'aménagement du parc urbain.	Ville de la Roche-sur-Yon
	Éviter l'impact sur l'environnement ou la santé publique.	Respect des préconisations de SEREA.	Absence d'arbres fruitiers ou espèces au système racinaire supérieur à 50cm au droit de l'ancienne décharge.	Espèces et variétés à implanter.	Avant implantation des individus.		
<b>Eaux PLUVIALES</b>	Gestion quantitative et qualitative des eaux de pluviales : améliorer la situation existante	Réduire l'imperméabilisation des sols et création d'aménagements favorisant l'infiltration de l'eau.	Suivi des surfaces éco-aménagées avec gestion par évapotranspiration des eaux pluviales.	Suivi des plan PRO et suivi du chantier par un hydraulicien et/ou un VRD pour vérifier la conformité des aménagements mis en oeuvre.	Vérification des plans PRO/DET. Visite régulière lors des chantiers.	Les maîtres d'oeuvre des chantiers ville (parc et espaces publics) et Vendée Habitat.	Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat
	Tendre vers une diminution des émissions de GES.	Favoriser les déplacements doux, rénovation thermique des bâtiments, production d'énergies renouvelables, réduction des besoins énergétiques.	Réalisation des aménagements prévus.	Suivi des plans PRO Parc et évolution de l'AVP Quartier, puis DCE.	Durant les phases PRO et DCE et lors de l'élaboration du PRO Quartier + à la livraison du projet.		Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat
<b>ENERGIE</b>	Limiter le phénomène d'îlot de chaleur urbain	Utilisation de matériaux clairs, réfléchissants et avec une inertie thermique plus faible.	Surface des bâtiments construits et des matériaux utilisés.	Suivi des engagements en amont des travaux de construction.	Phases PRO / DET.	Les maîtres d'oeuvre des chantiers ville (parc et espaces publics) et Vendée Habitat.	Les deux maîtrises d'ouvrage : Ville de la Roche-sur-Yon Vendée Habitat
		Augmentation des surfaces végétalisées.	Surfaces végétalisées.	Suivi des plans.			